

La réactualisation des tarifs est fixée dans la limite d'un taux fixé par arrêté du Ministère chargé de l'économie et des finances (Art. L342-3 du code de l'action sociale et des familles).

TARIFS HEBERGEMENT TTC (TVA en vigueur) applicables aux nouveaux entrants

Tarifs Prix de Journée

Résidents + 60 ans

50,57 €

Dépôt de garantie versé à l'admission : le montant est calculé en fonction du nombre de jours de présence par semaine

Tarifs des prestations occasionnelles - TVA en vigueur

Coiffeur - Pédicure : Prestations proposées par un professionnel extérieur à l'établissement
Les tarifs sont affichés dans l'établissement.